

REPORTAGE. Les stages pour auteurs de violences conjugales misent sur la réflexion avant la répression

Généralement imposé aux primo-délinquants auteurs de violences intrafamiliales, le stage de sensibilisation se tient sur deux jours dans les locaux de l'association d'aide aux victimes. Nous avons pu y assister.

Les dix-sept stagiaires entrent dans les locaux de l'association d'aide aux victimes (Avede-ACJE) et s'installent face au tableau blanc dans un silence quasi religieux. Les visages sont fermés, les pieds traînent et les « bonjour » sont froids, bien que cordiaux. Il faut dire que les participants ne sont pas là de gaieté de cœur : les deux jours de 'stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple' sont une sanction pénale qui leur a été facturée 250 €, un montant fixé par le procureur. Maxime Gosselin, chef de service du pôle sociojudiciaire de l'association et coordinateur du stage, évacue d'office la question du coût afin de « crever l'abcès ». « Les 250 € ne vont pas dans les poches de l'État. Ils financent l'association et aident donc, indirectement, les victimes. »

« Pas là pour juger »

L'adjudant Jimmy Chanteau, gendarme à la Maison de protection des familles (MPF) et co-animateur de la matinée, essaie lui aussi de dérider l'assistance. « Je ne suis pas là pour faire le gendarme. Ce qui se passe ici reste ici. On est là pour essayer de comprendre ce qui s'est passé et faire en sorte que ça ne se reproduise pas », lance-t-il. « On n'est pas là pour vous juger ni pour éluder ce qu'il s'est passé. Vous allez entendre des choses qui ne vous feront pas plaisir », prévient de son côté Maxime Gosselin.

La première matinée du stage est une sorte de formation expresse au droit, avec quelques points de vocabulaire. L'objectif pour les deux animateurs est, avant tout, de créer un climat propice à la discussion pour que les deux jours ne tournent pas au cours magistral. Le représentant de l'Avede-ACJE pose une première question sur l'infidélité. « Est-ce une infraction ? » L'audience est divisée. Le sujet, un peu provocateur, a le mérite de délier les langues. Surtout, il met en évidence une différence de conception des relations dans le couple.

« Pas de violence légère »

Le lien de confiance étant plus ou moins créé, vient le moment d'entrer dans le vif du sujet. Lors d'un tour de table, les quinze hommes et deux femmes vont se présenter et expliquer dans quel cadre ils ont éprouvé de



Maxime Gosselin, chef de service du pôle sociojudiciaire de l'Avede-ACJE, coordonne les stages de sensibilisation aux violences intrafamiliales. C.R.

la sanction en question.

Un premier stagiaire qui en a visiblement gros sur le cœur lève la main : il veut ouvrir la discussion. Il s'attarde longuement sur le contexte, composé d'alcool et d'infidélité. Il s'étend beaucoup moins sur les violences commises qui lui ont pourtant valu une peine de prison ferme et la pose d'un bracelet électrique. Lui qui a plutôt le sentiment d'avoir fait l'objet d'une injustice ne montre pas vraiment de remords. Le ton, dur, s'atténue lorsqu'il parle de leur enfant commun : « Je paierai tout ce qu'il faut pour ma fille », assure-t-il.

Mis en confiance, son voisin de table s'exprime à son tour : « Je suis là parce qu'on se chamaillait pas mal. Elle me tapait, je l'ai poussée une fois, elle a porté plainte », dit-il. Un troisième rebondit : « J'ai vécu la même histoire », assure-t-il, décrivant une période de deuil qui a dégradé son « vieux couple ». Au cours d'une dispute, il explique avoir été « étranglé », s'être défendu et être passé « de victime à coupable en deux secondes ». Massif, surtout en comparaison à sa compagne, il a estimé qu'il ne serait pas cru par les enquêteurs s'il portait plainte pour les violences qu'il aurait subies. « On est censé travailler à

charge et à décharge », relève l'adjudant Chanteau. Les propos du gendarme suscitent quelques contestations dans la salle.

Une quatrième stagiaire prend la parole. Lui aussi pointe une situation « injuste ». « Je l'ai juste poussée en dehors de chez moi. Elle a eu un petit bleu, pour moi, c'était léger », ressasse-t-il. « Il n'y a pas de violence légère, recadre Maxime Gosselin. Il y a de la violence ou non. Il ne faut pas de dire : 'Je n'ai que poussé'. Après, c'est l'escalade. » Le cinquième stagiaire ne montre pas, non plus, de remords. Au moins réussit-il à regretter de ne pas avoir pris de la distance au moment où le climat de violence s'est installé dans son couple.

Sentiment d'injustice

Les dix-sept témoignages mettent en lumière une constante plutôt surprenante : les auteurs de violences présents ce jour se voient plutôt comme des victimes. « Un homme, ça ne porte pas plainte », estime l'un d'eux. Un autre prétend que « la parole des femmes est trop crue », allant même jusqu'à affirmer que les procureurs sont toujours « des femmes féministes ». Les deux

animateurs encaissent, rectifient parfois. « Si vous êtes là, c'est parce qu'un acte a été commis », rappelle Maxime Gosselin aux stagiaires qui, majoritairement, minimisent les violences dont ils ont été auteurs.

L'une des deux seules femmes convoquées pour avoir giflé son mari semble plus enclue à la rédemption. Si elle décrit une situation toxique, avec des propos dévalorisants de la part de son époux, elle regrette : « Ça ne justifie pas les claques. La réponse n'est pas la bonne. » Elle est suivie par un psychologue.

Les enfants co-victimes

Dans la plupart des histoires contées, les enfants tiennent une place plus ou moins centrale. « Il ne faut pas minimiser l'impact que ça peut avoir sur eux d'assister à des

violences », insiste le représentant de l'Avede-ACJE. Ils sont, d'ailleurs, reconnus comme co-victimes depuis 2023. Le stage permet donc, également, de sensibiliser les auteurs de violences sur ce sujet grâce au témoignage d'un administrateur ad hoc, représentant impartial des enfants dans ce type de dossier.

Deux psychologues interviennent aussi pour amorcer une réflexion sur les représentations, sur la place de chacun au sein du couple et pour amener les participants à s'interroger sur le point de départ des violences à partir de témoignages de victimes. Au regard de l'ampleur du sujet, deux journées ne sont pas de trop (le stage se déroulait en une unique journée jusqu'alors).

Quelques graines ont été semées dans l'esprit des stagiaires, mais la reconnaissance des faits reste difficile. Surtout pour le groupe qui a participé à cette session. « Certaines personnes

se sont décoincées. Mais sur dix-sept stagiaires, on n'a aucune remise en question », constate Maxime Gosselin, au bout des deux jours, assurant que cette situation est rare.

Le stage empêchera-t-il une réitération des violences ? « C'est la question à dix millions », admet le responsable de l'association d'aide aux victimes. « Si on a réussi à lancer une réflexion pour quelques-uns, c'est que le stage est réussi », estime-t-il. Tout en admettant être « idéaliste ».

● Cyril Roy

■ Si le 17 est le numéro à composer si on est victime ou témoin de violences, le 3919 est un numéro incontournable pour obtenir des informations sur le sujet. Il est gratuit et accessible en permanence.

■ Lire également en page 4

Une peine alternative qui prend de l'ampleur

Véritable illustration d'une volonté d'accentuer la pédagogie sur le sujet, le stage de sensibilisation aux violences intrafamiliales est de plus en plus prononcé par le parquet. L'Avede-ACJE organise deux sessions par mois. En 2024, l'association a organisé 26 stages pour

406 personnes dans l'Eure (contre 17 stages pour 251 stagiaires en 2023). 332 hommes et 74 femmes y ont participé (82 % d'hommes, 18 % de femmes). Le délai moyen entre la sanction et l'exécution du stage est six mois.

« La meilleure réponse, c'est la prévention »

RÉMI COUTIN,
procureur de la République d'Évreux

→ Ces stages sont-ils efficaces ? Parviennent-ils à éviter la réitération de violences ?

Les personnes que l'on envoie faire ces stages sont celles dont on estime qu'elles sont dans le bas du spectre des violences intrafamiliales. Elles sont, en principe, mises en cause pour la première fois pour ce type de faits. L'idée, c'est d'apporter une réponse pénale pédagogique. On fait appel à la capacité de compréhension et d'empathie de l'auteur des faits. C'est basé sur une vision optimiste : on croit que la personne peut encore s'amender, comprendre que ce qu'elle a commis n'est pas acceptable et avoir la capacité de se mettre à la place de la victime. On espère qu'elle aura la lucidité de ne pas recommencer. Ces stages sont indispensables : la réponse pénale doit être personnalisée et adaptée à chaque personne. Ça serait une mauvaise chose de faire passer tous les auteurs de violences intrafamiliales en comparution immédiate et de leur mettre une peine d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt. D'une part parce que nos prisons sont pleines et d'autre part, car ça serait mettre de côté tout espoir que la personne puisse se rattraper.

→ Il y a un discours lancinant, tenu sur les réseaux sociaux, plateaux de télévision et parfois par des ministres, qui taxe la justice de laxiste, notamment en termes de violences intrafamiliales. Les peines prononcées sont-elles dissuasives ?

Le laxisme judiciaire est une idée fausse. Nos établissements pénitentiaires sont pleins, plus qu'ils ne l'ont jamais été. Chaque mois, on bat des records en nombre de personnes incarcérées en France. On ne doit pas forcément s'en enorgueillir, car cela traduit un échec de la société. C'est faire de la justice la réponse ultime parce que toutes les autres ont échoué avant nous. Il est de bon ton, dans un certain nombre de cénotacles et, malheureusement parfois, dans la classe politique, de venir taper sur les juges.

Cela fait bientôt vingt-cinq ans que je suis magistrat. La façon de traiter les violences intrafamiliales s'est métamorphosée. Quand j'étais substitut, pour mon premier poste, la réponse pénale aux violences conjugales était une convocation pour un jugement jusqu'à dix mois plus tard. Maintenant, un homme qui donne des coups à sa femme a toutes les chances d'être jugé en comparution immédiate ou en comparution sur reconnaissance préalable de



Rémi Coutin, procureur de la République d'Évreux. C. R

culpabilité avec déferrement dans la foulée de la garde à vue. Les choses commencent à évoluer positivement, même si on a l'impression, en tant que magistrat, de vider la mer avec une petite cuillère au regard du nombre de gardes à vue qu'il y a tous les jours en termes de violences intrafamiliales. En 2024, on a eu un recul assez sensible

des homicides au sein du couple en France, même si c'est encore trop. La réponse judiciaire y est pour quelque chose.

Il ne faut pas compter que sur la justice pour mettre fin à ce phénomène. La meilleure réponse, c'est la prévention. C'est, notamment, l'éducation qui doit être donnée à nos enfants, garçons et filles, dès le plus jeune âge, afin qu'ils intègrent, une fois adultes, que commettre des violences sur son conjoint ou sa conjointe, ça n'est pas possible.

→ Le phénomène de violences peut-il être endigué ?

Les chiffres sont toujours importants. Je me permets de penser que ça s'explique par le fait que la parole se libère vraiment. Je pense aux conjoints, mais aussi aux enfants. On assiste, par exemple, à une nouvelle libération de la parole en matière de violences commises dans les établissements scolaires privés : c'est impressionnant. Forcément, ça fait monter les statistiques, mais c'est une très bonne chose. La société, pendant des années, n'a pas voulu voir que dans un certain nombre de milieux, il y avait des violences quasi-institutionnalisées. Les femmes – parce que ce sont majoritairement des femmes (90 à 95 % des victimes de violences au sein du couple) – osent plus porter plainte. Les enfants aussi dénoncent plus de faits.

→ Dans quelle mesure le parquet peut-il participer à la lutte contre les VIF ?

Déjà, on doit donner une réponse à toutes les infractions soumises par les services d'enquête. C'est aussi faire de la pédagogie. Ça passe par la presse. Je fais aussi des réunions avec les maires des arrondissements pour leur parler du rôle qu'ils peuvent avoir en tant qu'élus pour la détection de ces faits et les faire remonter aux autorités compétentes. C'est aussi le partenariat efficace avec les services du Département, la préfecture, l'association d'aide aux victimes... L'une des clés, c'est la communication la plus efficace possible.

Ça pose aussi la question de l'hébergement, des mesures de protection. On utilise de plus en plus les téléphones grave danger (25 en 2022, 48 en 2024) et les bracelets anti-rapprochement.

● Propos recueillis par C. R

ÉCOUTER VOIR
OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES

Et s'il suffisait de pousser la porte pour bien entendre ?

0€

DE RESTE
À CHARGE⁽¹⁾
SUR VOS AIDES AUDITIVES

Libre



GARANTIES OFFERTES :

- PANNE, PERTE, VOL ET CASSE⁽²⁾
- SATISFAIT OU ÉCHANGÉ⁽³⁾

Prenez
rendez-vous

Evreux,
4 rue de Grenoble
02 32 62 45 89

Louviers,
56 rue du Général de Gaulle
02 32 59 80 29

ecoutervoir.fr

(1) Dans le cadre du 100 % Santé, si vous bénéficiez d'une complémentaire santé responsable ou d'une complémentaire santé solidaire. (2) La garantie panne est une garantie légale qui inclut les défauts et vices cachés conformément à l'article 1641 et 1648 du code civil. La garantie perte, vol, casse 4 ans s'applique une seule fois et avec une franchise sur un équipement de marque Libre mono ou stéréo, acheté en centre Ecouter Voir à partir de la date de facturation (hors période d'essai). (3) Echange gratuit de l'appareil (de même gamme) jusqu'à 3 mois après la date de facturation initiale. Dispositif médical, produit de santé réglementé qui porte au titre de cette réglementation le marquage CE. Demandez conseil à votre audioprothésiste. Lisez attentivement la notice. Points de vente soumis au code de la mutualité. Crédits photos : Starkey. Février 2024. VYV 3 Normandie. Union soumise aux dispositions du livre III du Code de la Mutualité - N° SIREN 794994277.